

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 63, Winter 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17298ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (1995). Avis et prises de position. *Continuité*, (63), 56–58.

Avis et prises de position

du Conseil des monuments et sites du Québec ▼

Une coalition pour sauver le pont de Québec



Le site LeBer à l'île des Sœurs

En mai 1994, une étude de la firme ARCHEOS de Montréal reconnaissait le site LeBer comme un site archéologique unique et de la plus haute importance dans la région de Montréal. En effet, on retrouve à cet endroit des vestiges de l'époque préhistorique et les traces d'occupation du Régime français de la fin du XVII^e et du début XVIII^e siècle. La ferme LeBer a connu deux siècles d'occupation par deux propriétaires : la famille Jacques LeBer et la Congrégation des sœurs de Notre-Dame.

Des vestiges architecturaux du manoir, du muret d'enceinte et de la boulangerie sont des éléments qui ont pu être localisés sur le site. Or, un projet résidentiel de plusieurs millions de dollars risque de mettre en péril les vestiges archéologiques.

La Ville de Verdun a une responsabilité vis-à-vis le site LeBer. Le Conseil des monuments et sites du Québec demande par conséquent au maire de Verdun de se servir de son droit de citer le site ou de le constituer site du patrimoine afin de le préserver. Il lui propose en outre d'inclure sa mise en valeur dans le plan d'aménagement du territoire.

Le pont de Québec, propriété du Canadien National, est en piteux état. Pourtant, cet ouvrage d'ingénierie est si remarquable qu'il recevait en 1987 le titre de « monument historique international de génie civil ». Ce titre lui a été décerné simultanément par l'American Society of Civil Engineers et la Société canadienne de génie civil. Cet automne, plusieurs intervenants de la région de Québec se sont ajoutés à un groupe de l'Université Laval sous la direction de Denis

Beaulieu, vice-doyen à la recherche à la Faculté des sciences et génie, afin de former la Coalition pour la sauvegarde du pont de Québec. Le regroupement fait pression sur le Canadien National et le gouvernement du Québec pour que soit préservé et mis en valeur ce patrimoine exceptionnel. En réponse aux demandes de la Coalition, le Canadien National proposait d'investir, sur une période de 10 ans, un million de dollars chaque année pour l'entre-

Le pont de Québec, érigé au début du siècle, est un exemple typique d'une construction cantilever.

Photo : Transports Québec

tenir du pont. Mais l'ouvrage a d'abord besoin d'être restauré, ce qui exigerait des sommes encore plus considérables. La Coalition étudie toutes les avenues que peut prendre ce projet et entend bien rencontrer le Canadien National et le gouvernement dès que possible.



Photo : Journal Le Carrefour

Incendie au manoir Bleury-Bouthillier

Le manoir Bleury-Bouthillier de Rosemère a été la proie des flammes pour la seconde fois depuis 1991. Cet édifice a été construit entre 1883 et 1887 par Charles-Frontenac Bouthillier, avocat de profession. Il en a lui-même dessiné les plans en s'inspirant des manoirs et châteaux qu'il avait visités en France. Une habitation existante, datant de 1850, a été intégrée à l'ensemble et une tourelle a été ajoutée de chaque côté. Un projet, évalué à environ 2,5 millions de dollars, a été déposé et accepté. Il comprend l'achat du manoir et de ses dépendances afin d'y installer une auberge de 16 chambres, un restaurant, un petit

musée et un théâtre. De plus, la Ville réaménagera le bord de la rivière des Mille-Îles afin d'en faire un espace récréatif public.

Le CMSQ est heureux que le manoir puisse être conservé grâce à l'implication de l'entreprise privée qui met de l'avant un concept multifonctionnel correspondant aux besoins du secteur, notamment pour ce qui est de l'hébergement. Il espère que les travaux seront faits avec toute l'attention requise et que le souci d'authenticité et le bon goût guideront la restauration des bâtiments et le réaménagement des lieux.

La caserne de Limoilou : futur lieu culturel

La caserne de pompiers de Limoilou sur la 5^e Rue, à Québec, a été dessinée par Georges-Émile Tanguay en 1910. Construite en pierre de taille et n'ayant subi aucune modification architecturale majeure, elle est un exemple intéressant des travaux de l'architecte qui a réalisé les plans de l'hôtel de ville et de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une corporation à but non lucratif a annoncé un projet de restauration et de mise en valeur du bâtiment pour 1995 afin d'en faire un lieu culturel pour les gens du quartier. Ce projet propose la création d'une salle de spectacle ou d'exposition au rez-de-chaussée et entend donner une visibilité aux artistes et artisans de Limoilou. La Ville de Québec a accordé une somme de 10 000 \$ à la Corporation de la caserne afin qu'elle puisse réaliser une étude de faisabilité, étude qui doit inclure le respect de l'architecture du bâtiment dans un souci de réversibilité des fonctions. Pour sa part, le Conseil des monuments et sites du Québec a insisté sur une étude des facteurs économiques qui rendront le projet de restauration viable et rentable. Dans ce sens, il a accordé son appui à la Corporation de la caserne de Limoilou.

Chapelle de procession en danger

La chapelle de procession de Saint-Sulpice, dans la région de Lanaudière, a été classée monument historique en 1959. Bâtie en 1830, elle a été construite sur pilotis dans une architecture néoclassique, style utilisé à l'époque dans l'architecture religieuse.

Cette petite chapelle n'a pas reçu du Ministère une protection adéquate puisqu'elle tombe en ruine. Pourtant, la Loi sur les biens culturels enjoint le gouvernement à protéger ses biens culturels et à voir à ce que les propriétaires les conservent. Les échevins et le maire de Saint-Sulpice sont donc responsables, avec le Ministère, de la restauration de la chapelle et, à ce titre, ils doivent voir à ce qu'elle ne disparaisse pas.



La côte de la Miche

La côte de la Miche, l'un des plus beaux observatoires naturels du Québec, est en péril. Située entre les régions de Québec et de Charlevoix, la côte de la Miche, c'est cette halte routière que le gouvernement a fermée il y a quelques années.

Le 3 novembre dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec s'est joint au Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et à plusieurs organismes de la région de Québec pour dénoncer le sort réservé à ce site d'intérêt régional et provincial. La municipalité de Saint-Joachim, en effet, cautionne un projet résidentiel de 72 unités de condos et de 12 maisons en rangée. Si ce projet se réalise, c'est un lieu public d'intérêt patrimonial qui sera perdu.

Il est primordial que la côte de la Miche demeure un lieu ouvert à l'ensemble de la population pour plusieurs raisons que l'on retrouve dans le communiqué de presse émis par GIRAM :

- la classification de l'inventaire des terres du Canada

(1973) reconnaît au site de fortes possibilités récréatives ;

- aucune halte routière n'existe sur les 100 km qui séparent Québec et Baie-Saint-Paul ;

- la halte se situe sur une route touristique très achalandée (8000 véhicules par jour ;

- la MRC de la Côte-de-Beaupré a reconnu dans son schéma d'aménagement l'emplacement de cette halte routière comme un site d'intérêt panoramique et de vocation récréative ;

- la côte de la Miche offre un impressionnant panorama sur la vallée du Saint-Laurent qui embrasse le mont Saint-Anne, la Côte-de-Beaupré, Québec, l'île d'Orléans, le cap Tourmente, l'archipel de Montmagny et la Rive Sud.

Étant donné l'inaptitude et le manque d'intérêt de la municipalité de Saint-Joachim à gérer le site, le ministère des Transports doit reprendre le dossier en main. Aucune clause du contrat de session ne prévoit en effet l'assujettissement de tout projet sur le

site à l'approbation du Ministère afin d'en assurer la préservation. À défaut de trou-

ver les fonds nécessaires pour mettre en valeur la côte de la Miche, ce lieu devrait être déclaré réserve publique.

Le ministère des Transports étudie actuellement le dossier. L'affaire ne doit pas être traitée sous le seul angle de la compression des dépenses gouvernementales,



car elle met en jeu une partie de notre patrimoine collectif. En effet, les paysages méritent d'être protégés, au même titre que les édifices ou les sites historiques. D'ailleurs, la halte de la côte de la Miche ne fait-elle pas en quelque sorte partie de l'histoire de Saint-Joachim ?

Les membres du comité Avis et prises de position

Diane Archambault Malouin, historienne de l'art ; Clermont Bourget, urbaniste ; Bernard Gagné, architecte ; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture ; Jacques Laberge, consultant en urbanisme ; Pierre Larochelle, architecte ; Michel Lessard, historien ; Pierre Maranda, anthropologue ; André Michel, muséologue ; Pierre Ramet, historien.

Liste des personnes-ressources

Abitibi, Marc Côté ; Bas-Saint-Laurent, Clermont Bourget ; Charlevoix, Serge Gauthier ; Chaudière-Appalache, Michel Lessard ; Côte-Nord, Pierre Frenet ; Estrie, Johanne Lacasse ; Gaspésie, Jean-Marie Fallu ; Montréal, Diane Archambault Malouin ; Outaouais, Denise Latrimouille ; Saguenay-Lac-Saint-Jean, Russel Bouchard ; Trois-Rivières, Jean Roy.

*Vous connaissez un monument ou un site en péril ?
Contactez-nous :*

Benoît-Luc Simard, agent de liaison
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1R 2G6
Téléphone : (418) 647-4347 / 1-800-494-4347
Télécopieur : (418) 647-6483



ÉMILE GILBERT
+ ASSOCIÉS
ARCHITECTES

50, CÔTE DINAN QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 8N6
(418) 694-9041